



# DÉLIBÉRATION

## du 25 mars 2025

Présents : 23 Excusés : 2 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>26 MARS 2025</b> Publiée, le <b>28 MARS 2025</b> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à Maria COURTAY), Rosalie OUTIN <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Noëlle BICHON <u>Date de la convocation</u> : 19 mars 2025
<b>Délibération n°25.2.13</b>	<b><u>FINANCES</u></b> <i>Subventions scolaires pour projets pédagogiques – année 2025</i>

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal impute à l'article 65748 le **montant prévisionnel global** attribué aux associations. Il convient toutefois, en application de la nomenclature comptable M57, de prendre une délibération nominative d'attribution considérant que **les crédits ne sont engagés juridiquement que par la décision individuelle d'octroi à chaque association.**

**Les propositions présentées ont été examinées la commission scolaire et validées par la Commission des Finances le 19 février 2025.**

**Il est proposé de MAINTENIR les montants individualisés 2024.**

Projets scolaires	
<b>Ecole Hortense TANVET Coopérative scolaire (OCCE)</b>	
<i>Projets pédagogiques</i>	<b>20 € / élève *</b>
<i>Aide au transport</i>	<b>200 € / classe</b>
<b>Ecole ST JOSEPH A.P.E.M.</b>	
<i>Projets pédagogiques</i>	<b>20 € / élève *</b>
<b>OGEC de l'Ecole ST JOSEPH</b>	
<i>Aide au transport</i>	<b>200 € / classe</b>

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;**

**Considérant les critères d'attribution établis par la commission des affaires scolaires ;**

**Considérant la présentation en commission des finances du 19 février 2025 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **OCTROIE 20 €/élève** à l'OCCE et l'APEM pour réaliser leurs projets pédagogiques, selon les « conditions d'élèves » au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et **200 €/classe** à l'OCCE et à l'OGEC ST JO pour l'aide au transport ;

**Noëlle BICHON**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,  
Nadine YOU**

